

CARNET
DE GARANTIE
ET D'ENTRETIEN

SIB 
L'EXTÉRIEUR PAR EXCELLENCE

FABRIQUÉS EN FRANCE



SIB S'ENGAGE

Vous venez d'acquérir un produit SIB et nous vous en remercions. Afin que celui-ci vous procure entière satisfaction, nous sommes heureux de vous remettre votre carnet de garantie et d'entretien. L'entretien régulier de ce produit conditionnera l'application de votre garantie fournisseur.

La garantie nous engage, auprès de vous, à fabriquer des produits conformes et répondant à vos attentes. Elle engage également votre partenaire installateur SIB à réaliser une pose conforme, à en respecter les conditions d'application, à vous transmettre les modes d'utilisation et les consignes d'entretien.



LES PRODUITS SIB

NOS GAMMES DE PORTAILS & CLÔTURES

1. GAMME QUADRA
2. GAMME SIGNATURE
3. GAMME OPTIMO
4. GAMME CONTEMPORAINE
5. GAMME CITADINE
6. GAMME TRADITION

NOS GAMMES DE PRODUITS DÉDIÉS À LA FERMETURE

7. Volets battants
8. Volets coulissants - GAMME EXCLUSIVE
9. Volets coulissants - GAMME ÉLÉGANCE
10. Portes battantes
11. Portes coulissantes - GAMME PRESTIGE
12. Portes coulissantes - GAMME CONFORT



1



3



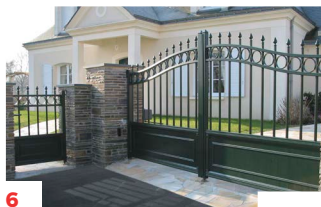
2



4



5



6



7



12



8



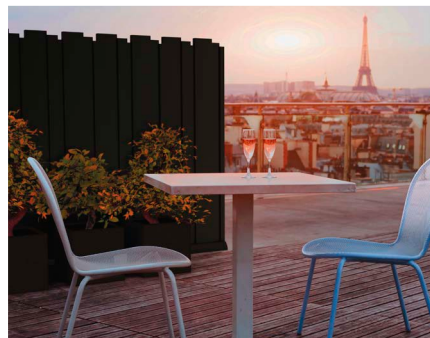
9



10

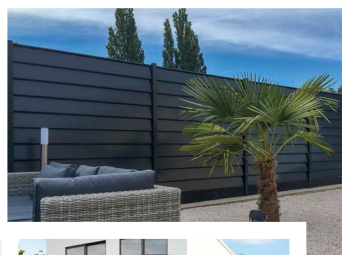


11



NOS GAMMES DE PRODUITS DÉDIÉS À VOTRE EXTÉRIEUR

Carports et abris de terrasse
Garde-corps
Brise-vues et claustras



CONDITIONS D'APPLICATION DES GARANTIES

La garantie s'applique par l'intermédiaire de votre partenaire installateur qui assure les relations avec SIB. La mise en oeuvre de la garantie implique que :

- les déclarations de sinistre soient réalisées, par lettre recommandée avec accusé de réception, dans un délai de 15 jours à partir de leur apparition ;
- les circonstances du sinistre, ses causes connues ou présumées, la nature des dommages soient indiquées dans les plus brefs délais ;
- des documents de nature à justifier que les produits incriminés sont des produits SIB (bons de livraison, factures, feuilles de production) puissent être fournis à tout moment pendant la durée de la garantie ;

Une réparation effectuée au titre de la garantie ne modifie en rien le terme de la garantie accordée lors de la fourniture du produit.

La garantie ne joue que pour les produits SIB posés dans les règles de l'art par votre partenaire installateur SIB, utilisés dans les conditions normales et ayant fait l'objet d'un entretien régulier.

Garantie assemblage	p 4
Garantie Laquage	p 6
Consignes d'utilisation	p 8
Entretien	p 14
Labels	p 21

GARANTIE D'ASSEMBLAGE

L'application de la garantie SIB couvre exclusivement l'échange ou la réparation des pièces défectueuses.

SIB garantit la disponibilité des pièces détachées de ses produits pour une durée de 3 ans à compter de la date de livraison (dans le cadre de la loi du 17 mars 2014 relative à la consommation).

25
ans

SIB garantit la solidité d'assemblage de ses portails, volets battants, portes de garage battantes et coulissantes pendant une durée de 25 ans à compter de la date de livraison.

2
ans

Le bon fonctionnement des produits du catalogue SIB est garanti contractuellement pendant 2 ans à compter de la date de livraison. La garantie de bon fonctionnement porte uniquement sur les éléments permettant d'assurer l'ouverture et la fermeture des portails, volets et portes (gonds, rails, serrures, poignées...), hors pièces d'usure et à l'exclusion des automatismes et accessoires d'automatismes.

5
ans

Les automatismes des portes de garage (à l'exclusion des accessoires radio Sommer : 2 ans) et l'automatisme de portail battant intégré MI24 bénéficient d'une garantie de 5 ans à compter de la date de livraison contre toute défectuosité de matière ou de fabrication reconnue par nos fournisseurs partenaires.

3
ans

Les automatismes des portails, des volets battants et coulissants bénéficient d'une garantie de 3 ans (à l'exclusion des émetteurs radio FAAC : 1 an et du moteur tubulaire Somfy : 5 ans) à compter de la date de livraison contre toute défectuosité de matière ou de fabrication reconnue par nos fournisseurs partenaires.

Les piles et ampoules ne sont pas garanties (consommables)





LIMITES DE LA GARANTIE D'ASSEMBLAGE

- La garantie SIB ne couvre pas les avaries et dommages causés par le transport, les détériorations résultant soit d'une mise en oeuvre ou d'une utilisation non conforme aux notices d'instructions SIB, soit du fait d'un mauvais montage d'un portail, d'un volet ou d'une porte de garage SIB.
- Les détériorations causées par des faits de guerre, catastrophes naturelles, émeutes, vandalisme, foudre, etc..., ainsi que le remplacement des produits consommables tels que lampes, piles, etc... sont expressément exclues de la présente garantie.
- La garantie ne couvre pas les défaillances dues à une cause accidentelle, à une mauvaise installation (non respect des instructions du fabricant), consécutives à des modifications ou réparations, dues à des défaillances des pièces dont le renouvellement régulier est nécessaire.
- La garantie ne couvre pas les produits non entretenus selon les préconisations du constructeur.

GARANTIE DE LAQUAGE

Cette garantie couvre exclusivement les profils laqués contre les défauts suivants : décollement, écaillage, cloquage et mise à nu du support.

La constance de teinte est exclue de toute garantie : le vieillissement du thermolaquage (ramollissement, encrassement, perméabilité, farinage, perte de brillance...) est un phénomène progressif et naturel, ce n'est pas un défaut.

La présente garantie s'applique aux profils traités et thermolaqués sous le label QualiLaquage® et Qualicoat® pour un usage architectural et situés à plus de 500 m d'une côte ou d'une atmosphère agressive. Le label QualiLaquage® est Le label de référence de l'association professionnelle des laqueurs : ADAL.

Lorsque la garantie est mise en jeu, les dommages garantis se limitent au remboursement des frais de remise en état des éléments laqués et fabriqués par SIB.

10
ans

SIB garantit la bonne tenue du laquage, selon les gammes de laquage et la classe de la poudre, sur les profilés aluminium (à l'exclusion des accessoires) pendant une durée de 10 ans à compter de la date de livraison, sauf pour les coloris chêne doré et chêne ambré.

5
ans

Pour les coloris chêne doré, chêne miel et chêne ambré, la garantie de bonne tenue est de 5 ans.

Tableau de dégressivité tous coloris hors chêne doré et chêne ambré			
Année de garantie	Taux de remboursement	Année de garantie	Taux de remboursement
1 ^{ère}	100%	2 ^e	100%
3 ^e	90%	4 ^e	80%
5 ^e	70%	6 ^e	60%
7 ^e	50%	8 ^e	40%
9 ^e	30%	10 ^e	20%
11 ^e	0%		

Tableau de dégressivité chêne doré, chêne miel et chêne ambré			
Année de garantie	Taux de remboursement	Année de garantie	Taux de remboursement
1 ^{ère}	100%	2 ^e	100%
3 ^e	70%	4 ^e	50%
5 ^e	30%		





LIMITES DE LA GARANTIE DE LAQUAGE

- La garantie SIB ne concerne pas les phénomènes qui trouveraient leur origine dans la nature du métal ou son montage. Toutes les pièces et éléments laqués autres que profils, poignées, doucines, gonds, pivots sont exclus de la garantie ainsi que la quincaillerie, barillet, serrure, arrêt d'extrémité et autres pièces d'usure.

Cas particulier : portail SIB® et porte d'entrée K.Line®. La couleur et l'aspect des portails SIB® et portes d'entrée K.Line® coordonnés peuvent légèrement varier d'un produit à un autre (suivant limite admise par le nuancier RAL).

- Dommages exclus de la garantie :
 - Les dommages résultant de l'inobservation patente des règles de l'art.
 - Les dommages qui résulteraient d'une modification du produit garanti.
 - Le thermolaquage réalisé par d'autres applicateurs.
 - La garantie ne pourra pas s'appliquer pour les chantiers situés à moins de 500 mètres du bord de mer.
 - Toutes les dégradations des revêtements dues :
 - À un usage anormal du produit garanti,
 - À l'usure et au vieillissement normal du produit garanti,
 - A toute blessure mécanique accidentelle ou intentionnelle, aux chocs mécaniques, aux chocs thermiques importants, aux frottements d'objets contondants et aux projections et vapeurs de produits chimiques, aux poussières métalliques,
 - Au contact avec des liquides contre lequel le revêtement n'a pas de résistant chimique,
 - Aux défaut et détérioration provenant d'événements extérieurs : stagnation d'eau due à un non-respect des consignes de poses, rayures, agressions du revêtement allant jusqu'au métal, défaut d'entretien, mauvaises conditions de stockage.
 - Aux dommages éventuels occasionnés par l'exposition au sel ou à une atmosphère agressive (rejets industriels, aspersions de désherbants ou tout autre produit corrosif, déjections animales, etc...), tous les produits qui ont fait l'objet d'un nettoyage avec des produits autres que de l'eau pure.
 - A des couples galvaniques par la mise en contact d'éléments métalliques de nature différente,
 - Aux solvants ou substances chimiques contenues éventuellement dans les mastics, joints ou colles, lors des opérations de vitrerie, de montage ou d'emballage,
 - A un changement de la nature de l'environnement,
 - Aux dégâts causés par le nettoyage ou par le contact avec des produits ou matériaux auxquels la couche de laque ne résiste pas chimiquement, ou causés par des vices de construction ou réparation.
 - A l'inobservation des consignes de nettoyage/entretien, stockage/montage sur site/chantier
 - Les dommages visés aux articles 1792 à 1792-6 et 2270 et 2270-1 du code civil.
 - Les conséquences pécuniaires des responsabilités civiles délictueuses, quasi-délictueuses et contractuelles, autres que la garantie, sont notamment exclus les dommages immatériels ou indirects, c'est-à-dire : chômage, immobilisation, dépréciation, indemnités de retard, privation de jouissance.

MISE EN GARDE

L'entraînement est exclusivement prévu pour l'ouverture et la fermeture des produits. Toute utilisation autre ou dépassant ce cadre est considérée comme non conforme. Le fabricant décline toute responsabilité pour les dommages résultant d'une utilisation non conforme. En pareil cas, les risques sont intégralement supportés par l'utilisateur.

D'après la norme EN 12604, (norme associée à la norme produit EN 13241-1), on doit respecter une distance de sécurité de 25 mm minimum entre les poteaux de clôture et les montants du portail. Lorsqu'on ne peut pas respecter ce jeu de 25 mm, la norme autorise le fabricant à placer une étiquette avertissant le risque de pincements. Voici l'étiquette qu'on place de chaque côté du portail :



Puisque les différences de hauteur dépassent 5 mm dans la zone de circulation, une bande jaune et noire est mise en place sur le seuil de la porte de garage afin que les parties surélevées soient clairement visibles pour l'utilisateur. Si cette bande jaune et noire est volontairement retirée, le fabricant se décharge de toutes responsabilités.

• PRÉCAUTIONS D'UTILISATION DU PORTAIL

	PORTAIL BATTANT	PORTAIL COULISSANT	AVEC AUTOMATISME
OUVERTURE	1 - Insérer la clé dans le barillet. 2 - Tourner la clé dans le sens des aiguilles d'une montre. 3 - Actionner la poignée. 4 - Pousser ou tirer le premier battant, puis le deuxième jusqu'à l'ouverture totale du portail.	1 - Insérer la clé dans le barillet. 2 - Tourner la clé dans le sens des aiguilles d'une montre. 3 - Actionner la poignée. 4 - Pousser le portail dans le sens du refoulement.	1 - Appuyer sur le bouton d'ouverture de la télécommande. 2 - La porte s'ouvre.
FERMETURE	Procédure identique mais en sens inverse.	Procédure identique mais en sens inverse.	1 - Appuyer de nouveau sur le bouton de la télécommande utilisé pour l'ouverture. 2 - La porte se ferme.

• PRÉCAUTIONS D'UTILISATION DES PORTES DE GARAGE

	SANS PORTILLON SANS AUTOMATISME	AVEC PORTILLON SANS AUTOMATISME	SANS PORTILLON AVEC AUTOMATISME	AVEC PORTILLON AVEC AUTOMATISME
OUVERTURE	1 - Insérer la clé dans le barillet. 2 - Tourner la clé dans le sens des aiguilles d'une montre. 3 - Pousser la porte dans le sens du refoulement.	1 - Insérer la clé dans le barillet. 2 - Tourner la clé dans le sens des aiguilles d'une montre. 3 - Actionner la poignée. 4 - Pousser le portillon jusqu'à enclenchement du loqueteau. 5 - Pousser la porte dans le sens du refoulement.	1 - Appuyer sur le bouton d'ouverture totale ou d'ouverture partielle de la télécommande. 2 - La porte s'ouvre.	• Porte : 1 - Appuyer sur le bouton d'ouverture totale ou d'ouverture partielle de la télécommande. 2 - La porte s'ouvre. • Portillon : 1 - Insérer la clé dans le barillet. 2 - Tourner la clé dans le sens des aiguilles d'une montre. 3 - Actionner la poignée 4 - Pousser le portillon jusqu'à enclenchement du loqueteau.
FERMETURE	Procédure identique mais en sens inverse.	Procédure identique mais en sens inverse.	1 - Appuyer de nouveau sur le bouton de la télécommande utilisé pour l'ouverture. 2 - La porte se ferme.	• Porte : 1 - Appuyer de nouveau sur le bouton de la télécommande utilisé pour l'ouverture. 2 - La porte se ferme. • Portillon : Procédure identique mais en sens inverse.

CONSIGNES DE SÉCURITÉ RELATIVES A L'UTILISATION DES AUTOMATISMES

- Tenir éloignées du portail, les personnes à mobilité réduite et les animaux.
- Ne jamais saisir le portail en mouvement ou des pièces en mouvement.
- Ne franchir le portail que lorsque celui-ci est complètement ouvert.
- Il peut exister un danger de coincement et de cisaillement au niveau du mécanisme ou des arêtes de fermeture du portail.
- L'utilisateur doit savoir que la télécommande radioélectrique d'installation présentant un risque d'accidents ne peut être utilisée que lorsqu'un contrôle visuel direct est possible.
- Garder l'émetteur portatif à l'abri de tout actionnement accidentel du portail, par exemple par des enfants ou des animaux.
- Ne pas faire fonctionner le portail en cas de vents violents.

• DÉVERROUILLAGE DE SECOURS AUTOMATISME BA391

- Mettre le système hors tension, en agissant sur l'interrupteur différentiel.
- Soulever le bouchon de protection de la serrure, voir figure 1.
- Introduire la clé et la tourner en sens inverse horaire jusqu'à son arrêt, voir figure 2.
- Tourner le bouton de déverrouillage en sens horaire jusqu'à son arrêt, voir figure 3.
- Actionner manuellement le vantail.

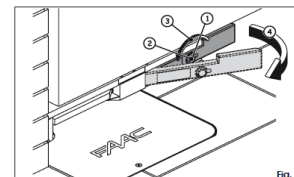


• DÉVERROUILLAGE DE SECOURS AUTOMATISME MI24

- Appuyer sur l'interrupteur pour déverrouiller le moteur.
- Commencer à ouvrir à la main.
- Pour re-établir le blocage du portail, appuyer une nouvelle fois sur l'interrupteur.

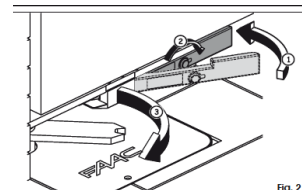
• DÉVERROUILLAGE DE SECOURS AUTOMATISME E770

- Mettre le système hors tension
- Ouvrir le capot de protection de serrure (fig.1 ref ①)
- Insérer la clé de déverrouillage dans la serrure (fig.1 ref ②)
- Tourner la clé dans la direction du piliér jusqu'à l'arrêt (fig.1 ref ③)
- Tirer la clé vers soi (fig.1 ref ④)
- Actionner manuellement le vantail



RÉTABLISSEMENT DU FONCTIONNEMENT NORMAL :

- Ramener la clé dans sa position de repos (fig.2 ref ①)
- Insérer la clé de déverrouillage dans la serrure et la tourner jusqu'à l'arrêt dans la direction opposée au piliér (fig.2 ref ②)
- Actionner manuellement le vantail jusqu'à l'engagement de la serrure sur la patte de blocage (fig.2 ref ③)
- Remettre en place le capot de protection de la serrure.
- Mettre le système sous tension

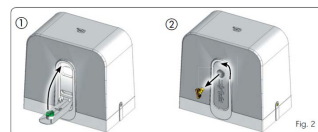


• DÉVERROUILLAGE DE SECOURS AUTOMATISME C720

- Tourner le déverrouillage dans le sens horaire d'après la fig. 1 réf. ①. Le levier de déverrouillage sera légèrement écarté du corps de l'opérateur (Fig. 1 réf. ②)
- Baisser totalement le levier de déverrouillage jusqu'à l'arrêt mécanique, Fig. 1 réf. ③
- Effectuer manuellement la manœuvre d'ouverture ou fermeture du portail.

RETABLISSEMENT DU FONCTIONNEMENT NORMAL :

- Lever totalement le levier de déverrouillage jusqu'à l'arrêt mécanique, Fig. 2 réf. ①
- Tourner le déverrouillage dans le sens anti-horaire d'après la fig. 2 réf. ②.

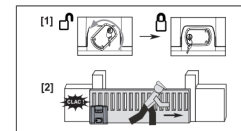
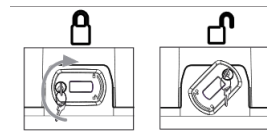


• DÉVERROUILLAGE DE SECOURS AUTOMATISME ELIXO

- Insérer la clé dans la serrure
- Tourner la clé d'un quart de tour vers la gauche.
- Tourner la poignée de déverrouillage vers la droite.

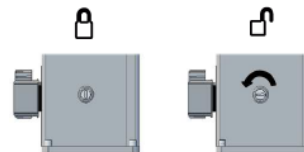
RETABLISSEMENT DU FONCTIONNEMENT NORMAL :

- Tourner la poignée de déverrouillage vers la gauche.
- Manœuvrer le portail manuellement jusqu'à ce que le dispositif d'entraînement vienne se verrouiller.
- Ne pas pousser le portail violemment. Accompagner le portail tout au long de sa course lors des manœuvres manuelles.



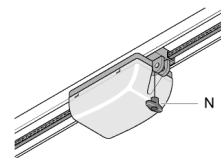
• DÉVERROUILLAGE DE SECOURS AUTOMATISME CI24

- Tourner la clé de déverrouillage : le pignon doit tourner librement.
- Ne pas pousser le portail violemment. Accompagner le portail tout au long de sa course lors des manœuvres manuelles.
- Ne pas reverrouiller lorsque le portail est en mouvement.



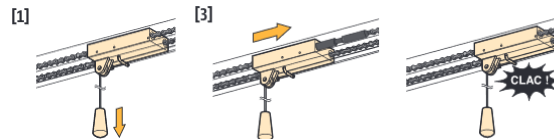
- **DÉVERROUILLAGE DE SECOURS AUTOMATISME SOMMER**

- Tirer une fois le câble de déverrouillage de secours (N) : l'entraînement se déplace librement la porte peut être manœuvrée manuellement.
- Tirer à nouveau le câble de déverrouillage de secours (N) : l'entraînement s'enclenche, le mouvement de la porte est uniquement motorisé.



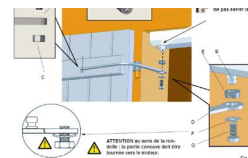
- **DÉVERROUILLAGE DE SECOURS AUTOMATISME SOMFY**

- Débrayage de la motorisation : tirer sur la cordelette jusqu'au débrayage du système d'entraînement de la porte fig.1.
- La manœuvre manuelle de la porte est possible tant que le système est débrayé.
- Ré-embayage de la motorisation : manœuvrer la porte manuellement jusqu'à ce que le dispositif d'entraînement vienne se reverrouiller sur le rail de transmission fig.3.



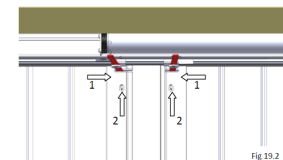
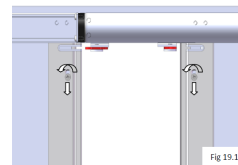
- **DÉVERROUILLAGE DE SECOURS AUTOMATISME VB220**

- Retirer le boulon (rep G) pour libérer bras d'automatisme et manœuvrer manuellement le volet.



- **DÉVERROUILLAGE DE SECOURS AUTOMATISME VC220**

- Insérer les biellettes dans leurs emplacements sur chaque volet en ayant préalablement dévissé (quelques tours seulement) et descendu le dispositif de blocage sur les volets et retiré les caches en plastique qui obturent l'emplacement des biellettes.
- Remonter le dispositif de blocage en jouant sur les biellettes pour tomber en face du trou.
- Revisser le dispositif de blocage pour le fonctionnement. Effectuer le câblage électrique avant d'installer le carter de motorisation en aluminium.



L'ENTRETIEN

Le nettoyage et l'entretien des menuiseries sont une nécessité vis-à-vis de son aspect et de son comportement. L'objectif est de limiter l'inévitable usure normale des produits ainsi que leur vieillissement naturel.

• NETTOYAGE

L'entretien consiste à :

- Nettoyer périodiquement la menuiserie,
- Vérifier que les orifices de drainage (permettant l'écoulement des eaux) ne sont pas obstrués.

TECHNIQUES DE NETTOYAGE

Aussi simple que le nettoyage de vos vitres !

- Une éponge non abrasive
- Eau tiède + détergent inerte
- Rinçage à l'eau claire sans additif
- Essuyage avec un chiffon doux



FRÉQUENCE DE NETTOYAGE

- En **zone rurale ou urbaine peu dense**, où l'ambiance ne comporte pas d'éléments agressifs, la fréquence des entretiens est, en général, de l'ordre de **2 fois / an**, pour ce qui concerne les surfaces régulièrement lavées par les eaux de pluies.
- En **zone urbaine**, où l'ambiance comporte des éléments agressifs, les surfaces exposées à la pluie requièrent, en général, des entretiens **3 fois / an**.
- En **zone industrielle ou marine**, la fréquence des entretiens est, en général, de l'ordre de **4 fois / an**.

• REMARQUES GÉNÉRALES

Il est essentiel d'éviter l'usage de produits très agressifs, tels que certains détergents pour lave-vaisselle, lessives, solvants et produits basiques ou acides. Il faut également proscrire l'usage des nettoyeurs haute pression et les tampons abrasifs grossiers, tels que paille de fer, papier Eméri, etc... Éviter d'entreprendre le nettoyage des surfaces chaudes et ensoleillées, surtout pour les surfaces laquées.

Une intervention annuelle par un professionnel est nécessaire pour un bon entretien de votre portail, vos volets ou votre porte de garage. Cela conditionnera également l'application des garanties sur votre produit SIB.

A l'occasion de cette intervention, le professionnel contrôlera :

POUR TOUS LES PRODUITS				
• l'entretien général du produit (nettoyage ...) ; • l'aplomb et le niveau ; • la lubrification de la serrure et la gâche électrique (utilisation du lubrifiant multifonction WD40) ; • la fixation de la serrure, de la poignée et des différentes gâches ; • le bon fonctionnement en mode débrayage ;				
PORTAILS	VOLETS BATTANTS	VOLETS COULISSANTS	PORTE DE GARAGE BATTANTE	PORTE DE GARAGE COULISSANTE
• la fixation des gonds et oreilles de gonds pour un portail battant ; • la fixation des roues, des supports galet, des guides, des galets et des butées en ouverture et fermeture pour un portail coulissant ; • la hauteur de crémaillère pour un portail coulissant ; • en cas de motorisation, la fixation des moteurs, la propreté de la carte électronique (sèche, pas d'insecte), la bonne étanchéité du boîtier électronique, l'état des câbles apparents et le bon fonctionnement manuel.	• la fixation des pentures, des gonds, de l'espagnolette, des dardennes et des différents arrêts ; • l'état des joints ; • en cas de motorisation, la fixation du moteur, l'état des câbles apparents et le bon fonctionnement manuel.	• l'entretien des rails ; • le niveau et de la fixation des guidages, des réglettes et des patins bas ; • la fixation des galets en partie haute et des butées ; • l'état des joints ; • en cas de motorisation, la fixation du moteur, l'état des câbles apparents et le bon fonctionnement manuel. • le bon fonctionnement en mode débrayage en actionnant les vantaux au niveau des traverses hautes ;	• la fixation des précadres et des gonds ; • l'état des joints.	• l'entretien des rails et des chariots ; • la fixation des précadres, des rails, des galets, des butées en ouverture et fermeture et des patins bas ; • l'état des joints ; • le fonctionnement de la sécurité portillon (pile émetteur et récepteur) ; • en cas de motorisation, la fixation du moteur, l'état des câbles apparents, la propreté de la carte électronique (sèche, pas d'insecte), la bonne étanchéité du boîtier électronique, le bon fonctionnement manuel et l'absence de graisse dans le rail du moteur.

Conformément à la législation en vigueur, les portes de parking et portails motorisés sont soumis à l'obligation de souscription à un contrat de maintenance. Celui-ci doit prévoir des visites d'entretien régulières afin de garantir le bon fonctionnement de vos matériels, le but étant de préserver la sécurité des personnes et des biens. Les règles à respecter concernant l'entretien des portails et portes de garage automatiques sont décrites notamment dans les arrêtés du 12 novembre 1990 (portes automatiques de garage), du 21 décembre 1993 (portails) et plus généralement dans le code de la construction et de l'habitat, article R125-5.

CONSIGNATION DES OPÉRATIONS D'ENTRETIEN & DE VÉRIFICATION

Important : en cas d'absence de contrat d'entretien, c'est le propriétaire de l'automatisme ou la copropriété qui répond des éventuels dommages causés par un fonctionnement défectueux, et/ou responsabilité en cas de déclaration d'accident, même si le portail est conforme aux normes actuelles.

Date : Société :
Cachet & Signature :

Détails de l'intervention :

Date : Société :
Cachet & Signature :

Détails de l'intervention :

Date : Société :
Cachet & Signature :

Détails de l'intervention :

Date : Société :
Cachet & Signature :

Détails de l'intervention :

Date : Société :
Cachet & Signature :

Détails de l'intervention :

Date : Société :
Cachet & Signature :

Détails de l'intervention :

Date : Société :
Cachet & Signature :

Détails de l'intervention :

Date : Société :
Cachet & Signature :

Détails de l'intervention :

Date : Société :
Cachet & Signature :

Détails de l'intervention :

Date : Société :
Cachet & Signature :

Détails de l'intervention :

Date : Société :
Cachet & Signature :

Détails de l'intervention :

Date : Société :
Cachet & Signature :

Détails de l'intervention :

Date : Société :
Cachet & Signature :

Détails de l'intervention :

Date : Société :
Cachet & Signature :

Détails de l'intervention :

Date : Société :
Cachet & Signature :

Détails de l'intervention :

Date : Société :
Cachet & Signature :

Détails de l'intervention :

Date : Société :
Cachet & Signature :

Détails de l'intervention :

Date : Société :
Cachet & Signature :

Détails de l'intervention :

Date : Société :
Cachet & Signature :

Détails de l'intervention :

Date : Société :
Cachet & Signature :

Détails de l'intervention :

Date : Société :
Cachet & Signature :

Détails de l'intervention :

Date : Société :
Cachet & Signature :

Détails de l'intervention :

Date : Société :
Cachet & Signature :

Détails de l'intervention :

Date : Société :
Cachet & Signature :

Détails de l'intervention :

Date : Société :
Cachet & Signature :

Détails de l'intervention :

Date : Société :
Cachet & Signature :

Détails de l'intervention :

Date : Société :
Cachet & Signature :

Détails de l'intervention :



• Le marquage «CE» a été créé dans le cadre de la législation européenne. Il matérialise la conformité d'un produit aux exigences communautaires incombant au fabricant du produit.
Il doit être apposé avant qu'un produit ne soit mis sur le marché européen.



QualiLaquage®

• Les labels QUALILAUQUAGE et QUALICOAT, garantissent un procédé de thermolaquage maîtrisé : traitement de surface chimique, poudrage électrostatique et polymérisation.
La protection par thermolaquage permet de proposer une infinité de couleurs, mates, satinées, brillantes, lisses, texturées, métallisées...



• Le label QUALIMARINE est le seul label à assurer la qualité des menuiseries en aluminium thermolaquées sur toute la chaîne de qualité : de la matière première à l'entretien.
Résultat : un produit fini en aluminium thermolaqué esthétique et extrêmement résistant dans toutes les conditions atmosphériques.



• Régi par l'Adal au travers des spécifications du label Qualicoat, le label QUALIDECO encadre le thermolaquage donnant des effets décoratifs sur un profilé tout en garantissant sa tenue aux rayons UV. Avec le label QUALIDECO, vous serez assurés de la pérennité et de l'inaltérabilité de vos couleurs et décors pendant de nombreuses années !

Les peintures utilisées dans le cadre des certifications de l'ADAL sont en poudre à base de résines polyester. Elles font l'objet d'un agrément préalable qui vérifie leurs bonnes caractéristiques de tenue dans le temps.

La poudre agréée de qualité « superdurable » (également appelée classe 2) est une poudre de laquage haute durabilité. Les liants et les pigments utilisés dans ces produits offrent une excellente résistance aux UV et aux intempéries.

SIB a fait le choix de poudres de qualité classe 2 pour l'ensemble des teintes de son nuancier standard (hors teintes satinées).

Durabilité standard,
Fine Texture,
Qualicoat Classe 1

- Perte de brillance 82% par rapport à la valeur initiale.
- Teinte fortement altérée, blanchiment très important.
- Delta E : 6,22 (Ecart de colorimétrie).



Haute Durabilité Ral 7016,
Interpon D2525 Structura,
Qualicoat Classe 2

- Perte de brillance 30% par rapport à la valeur initiale.
- Teinte quasiment inchangée, écart invisible à plus de 3m.
- Delta E : < 1 soit 0,74 (Ecart de colorimétrie).



// BON DE GARANTIE **SIB**

Document à retourner à SIB
210 Route de Gautreau - BP 21032
85290 MORTAGNE SUR SEVRE
ou par mail à garanties@sib-europe.com

Numéro de commande SIB :

Remis à :

Adresse :

Code Postal : Ville :

E-mail :

Téléphone :

Produit(s) installé(s) :

.....

RÉCEPTION DES TRAVAUX

Votre portail / volet / porte de garage vient d'être installé par un partenaire installateur SIB conformément à votre commande.

Il vous a précisé :

- Les modes d'utilisation oui ☐ non ☐
- Les consignes d'entretien oui ☐ non ☐

Ce document dûment rempli et signé tiendra lieu de garantie de votre produit dont vous trouverez tous les détails dans le présent livret.

Observations :

.....

.....

.....

Date d'installation :

Signature du partenaire installateur SIB Signature du client



210 Route de Gautreau
BP 21032
85290 MORTAGNE SUR SEVRE
Tél. : 02 51 63 02 71
Email : sib@sib-europe.com

Partenaire installateur

Les informations recueillies sur ce formulaire seront conservées par la SIB pour les besoins de la mise en œuvre des garanties qu'elle offre au titre de ses conditions générales. Les données collectées seront communiquées au seul service SAV de la SIB. Les données sont conservées pendant 25 ans.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le Responsable RGPD de la SIB, chargé de l'exercice de ces droits : rgpd-sib@sib-europe.com, 210 route de Gautreau, BP 21032 - 85290 Mortagne-sur-Sèvre, 02 51 63 02 71. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

// BON DE GARANTIE **SIB**

Document à conserver

Numéro de commande SIB :

Remis à :

Adresse :

Code Postal : Ville :

E-mail :

Téléphone :

Produit(s) installé(s) :

.....

Observations :

.....

.....

.....

Date d'installation :

Signature du partenaire installateur SIB Signature du client

RÉCEPTION DES TRAVAUX

Votre portail / volet / porte de garage vient d'être installé par un partenaire installateur SIB conformément à votre commande.

Il vous a précisé :

• Les modes d'utilisation oui ☐ non ☐

• Les consignes d'entretien oui ☐ non ☐

Ce document dûment rempli et signé tiendra lieu de garantie de votre produit dont vous trouverez tous les détails dans le présent livret.



210 Route de Gautreau
BP 21032
85290 MORTAGNE SUR SEVRE
Tél. : 02 51 63 02 71
Email : sib@sib-europe.com

Partenaire installateur

Les informations recueillies sur ce formulaire seront conservées par la SIB pour les besoins de la mise en œuvre des garanties qu'elle offre au titre de ses conditions générales. Les données collectées seront communiquées au seul service SAV de la SIB. Les données sont conservées pendant 25 ans.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le Responsable RGPD de la SIB, chargé de l'exercice de ces droits : rgpd-sib@sib-europe.com, 210 route de Gautreau, BP 21032 - 85290 Mortagne-sur-Sèvre, 02 51 63 02 71. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.



sib-europe.com

210 Route de Gautreau - BP 21032 - 85290 MORTAGNE SUR SEVRE